



ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant nomination du jury du concours externe d'Assistant de service social au titre de l'année 2022 dans l'Académie de Corse

**Le Recteur de la région académique de Corse,
Recteur de l'académie de Corse, Chancelier des universités,**

Vu le code général de la fonction publique

Vu le code des relations entre le public et l'administration

Vu le code de l'éducation

RECTORAT

Division des Examens
et Concours

Dossier suivi par :
Lara DAVINI

Téléphone
04 95 50 34 01

Télécopie
04 95 51 47 75

E-Mail
dec@ac-corse.fr

Bd Pascal Rossini
BP 808
20192 AJACCIO
CEDEX 4

Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration des certaines opérations de gestion du personnel relevant de l'Education Nationale,

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°94-1017 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions applicables aux corps de secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues, modifié par le décret n°95-49 du 13 janvier 1995, le décret n°97-996 du 23 octobre 1997 et le décret n° 2001-1239 du 19 décembre 2001,

Vu l'arrêté du 07 novembre 1985 modifié relatif à la délégation de pouvoir en matière de gestion de certains personnels de services extérieurs de l'Education,

Vu le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat,

Vu l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et nature de l'épreuve des concours externes et internes de recrutement d'assistant de service social des administrations de l'Etat,

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours, la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'arrêté du 9 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

ARRETE

Article 1er : Président du jury :

Madame Toussainte BATTESTI, Inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale établissements et vie scolaire est désignée présidente du jury du concours externe d'Assistant de service social

Article 2 : Les membres du jury de l'épreuve orale d'admission :

Madame Martine ALLIEZ, conseillère technique de service social, conseillère technique du Recteur de l'académie de Corse,

Madame Marie-Ange LEANDRI, conseillère technique de service social, conseillère technique du Recteur de l'académie de Corse

Madame Vanessa MEGARD, Assistante de Service Social en établissements – Corse du Sud

Monsieur Marc-Paul LUCIANI, Directeur Général du CROUS de Corté.

Article 3 :

La Secrétaire générale de l'académie de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ajaccio, le jeudi 12 mai 2022

Le Recteur,

Jean-Philippe ACCRESI, par déléation,
la Secrétaire Générale


Blandine BRIOUDE